



**Issa Tchiroma Bakary, le ministre de la Communication (Mincom), est remonté contre les éditeurs et distributeurs de presse. Et pour cause, indique-t-il dans un communiqué publié le 27 mars, « il lui a été donné de constater un manque de régularité dans le dépôt, dans ses services, des journaux produits et/ou diffusés au Cameroun ».**

Afin de faire face à cette situation, M. Tchiroma rappelle que la loi du 19 décembre 1990 sur la liberté de la communication sociale dispose que : « les éditeurs de presse sont tenus de déposer 02 exemplaires signés de leurs journaux auprès des services centraux ou extérieurs du Ministère de la communication, selon le siège de l'organe de presse, 02 heures au plus tard après leur parution ».

Cette disposition légale précise que les distributeurs d'organes de presse édités à l'étranger sont, pour leur part, astreints au dépôt de deux exemplaires desdits journaux auprès des services du Mincom, 24 heures au moins avant la distribution et la mise à la disposition du public camerounais. Issa Tchiroma Bakary invite, par conséquent, les éditeurs et les distributeurs de presse, à une meilleure observance de ces dispositions et annonce l'ouverture d'un registre, à cet effet, à la Direction du développement des médias privés et de la publicité du Ministère de la communication.

Dans le cas contraire et sans faiblesse, menace le membre du gouvernement, il fera appliquer

les sanctions prévues par la réglementation en vigueur, à l'encontre de ceux qui persisteront dans le refus de respecter la loi.

Source: Investir au Cameroun

---